Liste des documents à apporter le jour de l'inscription :

1ère année - BTS Audiovisuel options TIEE ou GP
1ère année - BTS Electrotechnique

A noter : **Les étudiants mineurs** doivent être accompagnés d'un représentant légal le jour de l'inscription

Pour la restauration scolaire :

- Un **chèque de 40,00** € à l'ordre de l'agent comptable du lycée Evariste Galois (avec NOM, Prénom et classe de l'étudiant au dos)
- Attestation de restauration scolaire ou attestation de paiement de la CAF précisant **le quotient familial ET le nom de l'étudiant** ***(sinon, prix de 4,58 € appliqué à chaque repas). Document à télécharger sur le site caf.fr***

Si l'étudiant ne mange pas à la cantine mais qu'il est boursier ou qu'il a fait une demande de bourse :

Il faudra imprimer et donner à la rentrée, **à l'intendance, la notification d'attribution de bourse** pour l'année 2026-2027 (**ATTENTION**, si vous avez changé d'académie, il faut bien avoir fait votre demande auprès du CROUS **de CRÉTEIL**).

Pour tous :

- **1 RIB du responsable légal et financier ou de l'étudiant** (avec NOM, Prénom et **classe** de l'étudiant au dos => « **BTS 1GP** », « **BTS 1TIEE** », ou « **BTS 1E** »
- **4 photos d'identité** (Merci d'indiquer vos NOM, Prénom et classe de BTS **au dos de chaque photographie**)
- Photocopie d'une **pièce d'identité** (CNI **recto-verso sur 1 seule feuille**, passeport, …) – **Obligatoire pour l'inscription à l'examen** - bien en vérifier la validité –
- Photocopie de la **carte vitale de l'étudiant (uniquement le RECTO)**
- Copie du **relevé de notes du Baccalauréat** – **Obligatoire pour l'inscription en BTS -**
- **Attestations d'assurances RESPONSABILITE CIVILE et INDIVIDUELLE ACCIDENT CORPOREL**, garantissant l'étudiant pour l'année scolaire **2026-2027** - **obligatoire** - ATTENTION : bien vérifier qu'il y est précisé **"assurance étudiant, pour les risques scolaires et extra-scolaires » ou « au cours de ses études, y compris pendant les stages"**, et non pas « scolaire » (ne couvrant alors parfois que de de la maternelle à la Terminale)
- Photocopie de **l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté** (JDC)
- Un **chèque de 10 € à l'ordre de « La Maison des Lycéens »** (avec NOM, prénom et classe de l'étudiant au dos du chèque) - Paiement possible en espèces.
- Photocopie des **certificats de vaccination** (voir dans votre carnet de santé) => les mettre dans une enveloppe avec vos NOM, Prénom et classe, à l'attention de l'infirmière du lycée
- L'**EXÉAT**, document **délivré sur demande** par l'établissement d'origine de l'étudiant, s'il était scolarisé en 2025-2026 dans un établissement public.
- Photocopie de **l'habilitation électrique,** si vous la possédez.

ATTENTION : aucune photocopie ne pourra être faite sur place.

Merci pour votre compréhension.